

# 8,3 MILLIARDS D'EUROS DE LIVRAISONS À L'EXPORT DE MATÉRIELS DE GUERRE EN 2017

La France a livré à l'international en 2017 des matériels de guerre et matériels assimilés (MG) pour une valeur totale de 8,3 milliards d'euros, comme en 2016. Ces matériels ont contribué positivement à hauteur de 6,1 milliards d'euros au solde commercial de la France en 2017. Les entreprises de la Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD) ont exporté 92,6 milliards d'euros de marchandises civiles et militaires en 2017, soit 19,6 % des exportations totales de la France.

## STABILITÉ DES LIVRAISONS À L'EXPORT DE MATÉRIELS DE GUERRE ET MATÉRIELS ASSIMILÉS

Les livraisons de MG s'élevèrent, en 2017, à 8,298 milliards d'euros, soit un niveau équivalent à celui atteint en 2016<sup>(1)</sup>, année exceptionnelle pour les ventes (**Figure 1**).

Figure 1 : Evolution annuelle des échanges de matériels de guerre

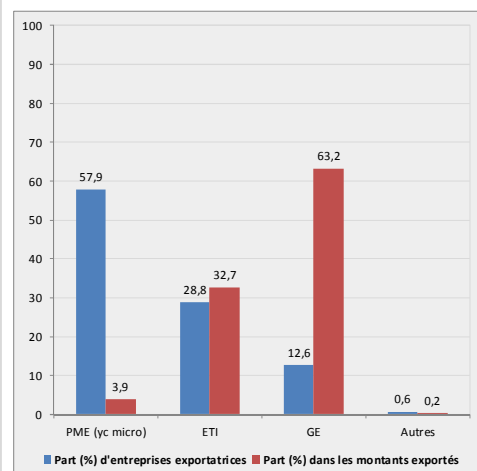
	2015	2016	2017
Exportations matériels de guerre (M€)	7 269	8 295	8 298
Taux de croissance (%)	18,6	14,1	0,0
Importations de matériels de guerre (M€)	1 663	1 711	2 188
Taux de croissance (%)	-2,6	2,9	27,9
Solde commercial (M€)	5 606	6 584	6 111
Variation (M€)	1 183	978	-474
Taux de couverture (%)	437	485	379
Solde commercial des échanges*	-45 103	-48 339	-62 263

\* Echanges FAB-FAB y compris matériel militaire et estimations des données sous le seuil d'estimation, données brutes en millions d'euros, estimées des données tardives.

Source : DGDDI - retraitements OED.

Ces exportations sont réalisées, en 2017 en France, par 784 entreprises. Les petites et moyennes entreprises (PME, y compris micro-entreprises) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) représentent 86,7 % des entreprises exportatrices de MG dont la taille a été identifiée en 2015 par l'Insee (**Figure 2**). Les ventes de MG des PME (y compris micro-entreprises) reculent de 14,6 % sur un an. A contrario, bien que le nombre d'ETI exportatrices soit en recul de 12,4 % par rapport à 2016, les montants exportés progressent de 27,6 % (**Figure 3**).

Figure 2 : Répartition en 2017 du nombre d'entreprises exportatrices et des montants exportés par catégorie d'entreprise



Champ : livraisons de matériels de guerre.

Sources : DGDDI, Insee-SIRUS 2016 pour la catégorie d'entreprise, traitements OED.

(1) Les résultats présentés ici dans cet EcoDef Statistiques ont été établis à partir des données collectées par la DGDDI (Cf. : « Flux de livraisons de MG ») qui diffèrent de ceux retenus dans le rapport au Parlement sur les exportations d'armement de la France qui reposent sur les données collectées auprès des entreprises exportatrices françaises dans le cadre du contrôle des transferts internationaux de MG. Le périmètre ainsi constitué est notamment repris dans l'Annuaire Statistique de la Défense.



L'Observatoire Économique de la Défense diffuse EcoDef par messagerie électronique (format pdf).

Si vous êtes intéressé par cette formule, veuillez adresser un courriel à :

[daf.oed.fct@intra.def.gouv.fr](mailto:daf.oed.fct@intra.def.gouv.fr)

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur :

Internet : [www.defense.gouv.fr/sga](http://www.defense.gouv.fr/sga)

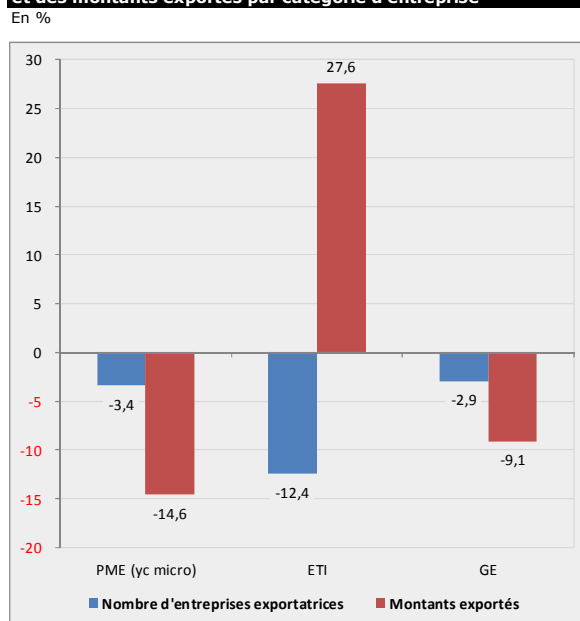
Intranet : [www.sga.defense.gouv.fr](http://www.sga.defense.gouv.fr)



Les exportations françaises de MG sont orientées, en 2017, à 21,5 % vers l'Union européenne et de manière égalitaire, respectivement à 21 % vers le Proche et Moyen-Orient, l'Asie et l'Afrique, comme détaillé dans la **Figure 4**. Seules deux zones, le Proche et Moyen-Orient (+4,3 points) et les Amériques (+1,3 point) contribuent à la croissance des exportations de MG entre 2016 et 2017.

Parmi les segments en croissance (**Figure 5**), figurent les ventes d'appareils de radiodétection et de radiosondage (+35,3 %), d'avions et autres véhicules aériens (+ 8,8 %) et de chars et d'automobiles blindés de combat (+14,1 %).

**Figure 3 : Évolution en 2017 du nombre d'entreprises exportatrices et des montants exportés par catégorie d'entreprise**



**Champ** : livraisons de matériels de guerre.

**Sources** : DGDDI, Insee-SIRUS 2016 pour la catégorie d'entreprise, traitements OED.

**Figure 4 : Montants des exportations de matériels de guerre par zone géographique**

M€ courants, points et %

Zones géographiques	2015	2016	2017	Contributions à la croissance 2016-2017 (points,%)
Afrique	1 411	1 732	1 709	-0,28
Amériques	899	1 006	1 118	1,35
Asie	2 004	1 862	1 703	-1,91
UE-28	1 476	1 881	1 784	-1,16
Europe hors UE-28	347	403	262	-1,70
Proche et Moyen Orient	1 129	1 362	1 722	4,34
Autres	3	50	0	-0,59
<b>Total</b>	<b>7 269</b>	<b>8 295</b>	<b>8 298</b>	<b>0,04</b>

La catégorie " Autres " désigne des pays non identifiés, certaines îles ou des avitaillements avec des pays tiers.

**Champ** : livraisons de matériels de guerre.

**Source** : DGDDI - retraitements OED.

**Figure 5 : Montants des exportations de matériels de guerre par produit**

M€ courants, points et %

NC2*	Libellé	2015	2016	2017	Contributions à la croissance 2016-2017 (points,%)
88	Avions et autres véhicules aériens	1 715	2 071	2 253	2,2
85	Appareils de radiodétection et de radiosondage (radars), ...	932	1 119	1 513	4,8
84	Turboréacteurs, turbopropulseurs, ...	1 425	1 497	1 435	-0,8
93	Armes et munitions	1 173	1 413	1 333	-1,0
87	Chars et automobiles blindés de combat	382	498	568	0,8
90	Instruments d'optique, de photographie, de mesure, de contrôle ou de précision	562	566	563	-0,0
89	Navires de guerre	893	943	400	-6,5
XX	Autres matériels	188	188	233	0,5
	<b>Total</b>	<b>7 269</b>	<b>8 295</b>	<b>8 298</b>	<b>0,04</b>

\* Nomenclature combinée NC2 par produit.

**Champ** : livraisons de matériels de guerre.

**Source** : DGDDI - retraitements OED.

## UN BILAN TOUJOURS POSITIF POUR LA BALANCE COMMERCIALE DE LA FRANCE

Les importations de MG s'élevèrent, en 2017, à 2,2 milliards d'euros, en forte hausse par rapport à 2016 (+27,9 %). En 2017, les importations de MG proviennent pour 54 % de l'Union européenne (Espagne, Allemagne, Royaume-Uni, Italie) et d'Amérique (Etats-Unis) pour 28 %.

En 2017, les exportations de MG étaient près de quatre fois supérieures aux importations (taux de couverture de 379 %). Les flux de MG ont contribué positivement cette même année à hauteur de 6,1 milliards d'euros au solde de la balance commerciale de la France (**Figure 1**).

## LES ENTREPRISES DE LA BITD : PRÈS DE 20% DES EXPORTATIONS DE LA FRANCE

Les entreprises de la BITD contribuent de façon directe ou indirecte au développement, à la production ou au maintien en condition opérationnelle des matériels de guerre.

Ces entreprises sont diversifiées dans les domaines militaires et civils. Elles exportent aussi bien des MG que des matériels civils. L'ensemble des exportations réalisées par les entreprises de la BITD s'éleva, en 2017, à 92,6 milliards d'euros, en léger recul de 1,2 % par rapport à 2016 (**Figure 6**). Ces entreprises génèrent ainsi 19,6 % des exportations totales de la France.

**Figure 6 : Exportations de marchandises civiles et militaires des entreprises de la BITD**

M€ courants et %

	2015	2016	2017
Exportations de la BITD (M€)	91 798	93 700	92 603
Taux de croissance (%)	-	2,1	-1,2
Exportations de la France* (M€)	455 463	452 935	473 245
Taux de croissance (%)	-	-0,6	4,5
Part (%) des exportations de la BITD dans les exportations de la France	20,2	20,7	19,6

\* Comptabilisation FAB à l'import, FAB à l'export.

Note : périmètre 2014 de la BITD.

Sources : DGGDI, Insee-SIRUS 2016 pour la catégorie d'entreprise, traitements OED.

## Flux de livraison de MG

Les flux de livraisons de MG sont identifiés selon la nomenclature détaillée à huit chiffres (NC8) et la nomenclature générale des produits (NGP). Les MG sont distribués dans les sections et chapitres de la NC8, notamment le chapitre 93 relatif aux « armes, munitions et leurs parties et accessoires » ainsi que les avions militaires (chapitre 88) ou encore les navires de guerre (chapitre 89) par exemple. Les opérations sous le seuil de 460 000 euros donnant lieu à une déclaration simplifiée dans le cadre des échanges intracommunautaires ne sont pas prises en compte dans l'estimation des MG car aucune information n'est disponible sur la nature des matériels considérés.

Les livraisons de MG sont aussi identifiées au sein des renseignements fournis dans les procédures douanières par le Code additionnel national (CANAN) général, qui est un code qui contient plusieurs types d'informations de nature différente. En général, le CANAN permet, sous certaines conditions, l'application d'un régime fiscal plus avantageux en matière de TVA et/ou octroi de mer dans le cadre des relations extracommunautaires (telles que renseignées dans le document administratif unique). Chaque opérateur détermine si son produit peut bénéficier de la dérogation mentionnée par le CANAN. Il s'agit de codes additionnels nationaux utilisés pour les échanges avec les pays tiers sollicitant une dérogation à une réglementation ou un régime particulier notamment pour les produits stratégiques. Sept domaines réglementaires y sont référencés dont l'un est relatif aux « prohibitions et restrictions ». Les MG sont soumis à des prohibitions (en cas d'embargo notamment) et/ou à des restrictions (impliquant l'accomplissement préalable de formalités particulières). A l'intérieur de ce domaine réglementaire des prohibitions et restrictions, trois codes de matériels correspondent à des MG : R400 (matériels de guerre et matériels assimilés en provenance ou à destination d'un autre Etat membre de l'Union européenne), R404 (matériels de guerre, armes et munitions) et R407 (matériels de guerre et matériels assimilés). Les flux associés à ces trois codes sont introduits dans le périmètre des MG. La sélection des MG ainsi opérée est appliquée aux bases de données de la Douane (Direction Générale des Douanes et Droits Indirects). Ces données rendent compte des flux internationaux de marchandises mais pas des services (en particulier liés au maintien en condition opérationnelle des armements). Les données export sont mesurées selon le pays de destination et incluent les coûts du transport et de l'assurance jusqu'à la frontière française (FAB). Les données import sont établies selon le pays d'origine et comprennent le coût du transport et de l'assurance jusqu'à la frontière française (CAF).

## BITD

Les entreprises constituant la base industrielle et technologique de défense ont été identifiées à partir d'une méthode économique et statistique (Moura et Oudot, 2017). Les données utilisées proviennent du ministère des Armées (Chorus), des groupes spécialisés dans l'armement (fournisseurs de premier rang des sept maîtres d'œuvre industriels), de la direction des applications militaires du CEA, des marchés passés par les entreprises résidentes sur le territoire national auprès de l'organisation conjointe de coopération en matière d'armement (Occar) et de l'organisation du traité de l'Atlantique nord (Otan) ainsi que de la direction générale des douanes et droits indirects (sur les exportations d'équipements militaires). Ce périmètre rassemble 2 215 unités légales en France en 2014.

## Bibliographie

- DGDDI, *Le chiffre du commerce extérieur*, Année 2017, Département des statistiques et des études économiques, 7 février 2018.
- DGDDI, Stabilité du nombre d'opérateurs à l'exportation, Année 2017, résultats provisoires, *Le chiffre du commerce extérieur*.
- Garau S., « *Comparaison des données internationales sur les exportations d'armements* », EcoDef Etudes, n° 78, avril 2016.
- Ministère des Armées, *Annuaire Statistique de la Défense 2018*, Observatoire Économique de la Défense, annuel.
- Ministère de la défense, *Rapport au Parlement 2017 sur les exportations d'armement de la France*, juin 2017.
- Moura S. et Oudot J-M., « *Performances of the Defense Industrial Base in France : The Role of Small and Medium Enterprises* », *Defence and Peace Economics*, Volume 28, Issue 6, pp. 652-668, 2017.
- Oudot J-M., Montalban E. « *Les entreprises de défense connaissent une croissance soutenue de leurs exportations* », EcoDef Statistiques, n° 92, mai 2017.

## Catégories d'entreprises

La notion d'entreprise est définie dans le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique. La catégorie des « petites et moyennes entreprises » est constituée des entreprises qui, d'une part occupent moins de 250 personnes, et qui d'autre part ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. La catégorie des « entreprises de taille intermédiaire » est constituée des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des petites et moyennes entreprises et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes et, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros. La catégorie des « grandes entreprises » est constituée des entreprises qui ne sont pas classées dans les catégories précédentes. La catégorie d'entreprises retenue est celle de l'Insee en 2015.

## Définition

**Taux de couverture** : Le taux de couverture du commerce extérieur est le rapport entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges de produits (biens et services). La différence entre ces deux valeurs est appelée solde du commerce extérieur.

## A PARAÎTRE Prochaines publications

**Les entreprises fournisseurs de la Défense en 2017 – EcoDef Statistiques**  
**Indice de traitement brut grille indiciaire des militaires – 1<sup>er</sup> trimestre 2018 - EcoDef Statistiques**

### Observatoire Économique de la Défense (SGA/DAF/OED)

Balard parcelle Ouest  
60 Boulevard du Général Martial Valin • CS 21623 • 75509 Paris CEDEX 15  
Directeur de la publication : Christophe Mauriet  
Rédacteur en chef : Christian Calzada  
Pour vous abonner > Mél : [daf.oed.fct@intradef.gouv.fr](mailto:daf.oed.fct@intradef.gouv.fr)

Impression > SGA/SPAC/PGP  
IISN 1293-4348